



**HAL**  
open science

# Les musiciens d'Église de la Vienne à l'épreuve de la Révolution et du Concordat

Guillaume Avocat

► **To cite this version:**

Guillaume Avocat. Les musiciens d'Église de la Vienne à l'épreuve de la Révolution et du Concordat. Siècles : Cahier du centre d'histoire "Espaces et cultures", 2018, Reconversions et migrations professionnelles. Le monde des musiciens et des comédiens à l'heure de la Révolution et de l'Empire, 45. hal-01865522

**HAL Id: hal-01865522**

**<https://uca.hal.science/hal-01865522>**

Submitted on 31 Aug 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Les musiciens d'Église de la Vienne à l'épreuve de la Révolution et du Concordat

*Church Musicians in the Vienne Department Confront the French Revolution and Concordat*

**Guillaume Avocat**

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/3900>

ISSN : 2275-2129

**Éditeur**

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

**Édition imprimée**

ISBN : 2275-2129

ISSN : 1266-6726

**Référence électronique**

Guillaume Avocat, « Les musiciens d'Église de la Vienne à l'épreuve de la Révolution et du Concordat », *Siècles* [En ligne], 45 | 2018, mis en ligne le 26 juin 2018, consulté le 31 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/3900>

---

Ce document a été généré automatiquement le 31 août 2018.

Tous droits réservés

---

# Les musiciens d'Église de la Vienne à l'épreuve de la Révolution et du Concordat<sup>1</sup>

*Church Musicians in the Vienne Department Confront the French Revolution and Concordat*

**Guillaume Avocat**

---

- 1 Les décisions successives prises sous la Monarchie constitutionnelle et sous la Première République entraînent de profondes mutations du paysage religieux français, tant sur le plan institutionnel que social. La nationalisation des biens du clergé, sa Constitution civile ainsi que la réduction du nombre d'églises constitutionnelles dédiées au culte catholique jusqu'à leur abandon aux cultes civils brisent les mécanismes traditionnels de la politique religieuse française<sup>2</sup>. Au cœur de ce « choc de deux visions du monde<sup>3</sup> », les desservants du culte catholique – qu'ils soient membres du clergé régulier, du clergé séculier ou qu'ils soient laïcs – se trouvent souvent en difficulté financière et doivent chercher de nouveaux moyens de subsistance en plus de la pension que l'État leur accorde<sup>4</sup>. Les musiciens d'Église de province sont particulièrement touchés. L'incurie financière dans laquelle se trouvent les départements et, par conséquent, les fabriques réduit considérablement leurs perspectives professionnelles.
- 2 L'histoire sociale du clergé sous la Révolution a été richement abordée. En revanche, les corps de musiciens demeurent longtemps ignorés. Au mieux avaient-ils fait l'objet d'une étude statistique globale<sup>5</sup>, ou étaient-ils intégrés à des travaux plus généraux sur la pratique du métier de musicien à l'époque moderne<sup>6</sup>. Il faut attendre la constitution du programme de recherche MUSÉFREM en 2003 pour que soit mise en place une étude spécifique à l'échelle nationale, dans la lignée des principes développés par Timothy Tackett<sup>7</sup>. Dans son étude sur la réception du serment de 1791, ce dernier démontre, quatre-vingts ans après les premiers essais de l'école méthodique<sup>8</sup>, que la bonne compréhension d'un phénomène social sur un plan national exige des études locales autour de questions propres à chaque territoire.

- 3 Dans ce cadre, la lumière est faite sur des questions essentielles : les effectifs, la terminologie, la nature et le contenu des charges, les procédés de rémunération, les statuts des différents territoires dans ce paysage professionnel, les réseaux sociaux des musiciens d'Église et leur place dans la vie musicale de leur ville ou de leur diocèse et enfin, leur devenir professionnel après la Révolution<sup>9</sup>.
- 4 Cette dernière question a peu été traitée, en dehors de quelques travaux publiés par Sylvie Granger<sup>10</sup>. Tout au plus, apparaît-elle en filigrane dans des études autour de la reconstruction des maîtrises sous le Concordat<sup>11</sup>, de la vie théâtrale sous la Révolution et l'Empire<sup>12</sup> ou dans l'analyse de parcours individuels<sup>13</sup>. En somme, on s'intéresse d'abord aux conditions qui permirent à ces musiciens de continuer d'exercer leur art. Mais qu'en est-il de ceux qui durent « se lancer dans une nouvelle vie<sup>14</sup> », comme ce fut le cas des quelques prêtres qui abandonnèrent leur état ecclésiastique pendant la Révolution<sup>15</sup> ?
- 5 Dans la suite du travail déjà mené sur la Vienne, nous étudierons la question des reconversions professionnelles des musiciens d'Église à l'échelle d'une localité et d'un échantillon d'individus spécifiquement déterminés. Nous proposons donc une histoire sociale de ce phénomène en faisant appel aux outils de l'histoire sérielle. Ainsi, nous tenterons de dégager les différentes lignes de force qui semblent régir ces reconversions. Dans quelles conditions les musiciens peuvent-ils espérer continuer à vivre de leur métier, que ce soit à l'église ou non ? La Vienne est-elle un territoire propice à la reconversion de cette population ? Quelle est l'influence des réseaux sociaux de ces musiciens dans leur nouveau choix de carrière ?

## En quête du devenir de la « génération 1790 »

- 6 La terminologie « génération 1790 » est particulière au groupe de recherche MUSÉFREM et désigne les musiciens qui étaient encore actifs à la veille de la Constitution civile du clergé. Soixante-trois des quatre-vingt-dix-huit profils publiés dans le cadre du projet MUSÉFREM sont dans ce cas et on connaît le devenir postrévolutionnaire de trente-six d'entre eux, soit environ 57 % du corpus de base<sup>16</sup>. L'activité musicale était particulièrement concentrée à Poitiers. Ainsi, 80 % de cet échantillon proviennent de la cathédrale et des quatre principales collégiales de la capitale administrative, 12 % de la seule collégiale Notre-Dame de Châtellerauld, et les 8 % restants des paroisses de Morthemer et Loudun. On ne sait presque rien de la probable activité musicale des autres petites paroisses du Poitou. Mais cette hégémonie de la capitale administrative n'en est pas moins réelle.
- 7 La question de la reconversion est, sur le plan méthodologique, bien plus complexe à aborder que celle de la réception du serment de 1791. La base documentaire sur laquelle elle repose est instable, tant la nature et le contenu des sources sont divers. Les actes d'état civil demeurent les principales sources d'information, mais sont souvent insuffisants dans un contexte archivistique qui n'offre pas toujours les moyens de les préciser. Nous y rencontrons quelques divergences, notamment sur le plan terminologique.
- 8 Il n'est pas conservé de relevé du personnel de l'enseignement public avant l'année 1819, et il n'y a pas d'état précis des instituteurs avant 1860<sup>17</sup>. André Louis Dréan, ancien maître de psaltes de la collégiale Notre-Dame de Châtellerauld, est qualifié d'« instituteur » sur son acte de décès en juin 1805. Le même terme vient qualifier l'ancien serpent de la

collégiale Sainte-Croix à Loudun, René Antoine Richard, lors de son mariage le 13 janvier 1809. Cependant, rien ne prouve que ces deux hommes ont bien rejoint l'instruction primaire publique<sup>18</sup>. Il semble que la création de l'école normale d'instituteurs en 1794 ait conduit à une normalisation de l'usage du terme « instituteur » pour désigner une charge d'enseignement, quel que soit son cadre institutionnel. L'ancien enfant de chœur André Pierre Bonnin est bien qualifié « d'instituteur primaire » à Béruges, lors de son mariage en 1825<sup>19</sup>, mais il n'apparaît dans aucun des états consultés. La terminologie ne semble pourtant laisser aucune place au doute.

- 9 Le problème se pose aussi pour des musiciens qui semblent avoir retrouvé une activité musicale. Dans la table des souscripteurs aux *Principes de composition des écoles d'Italie, adoptés par le gouvernement français, pour servir à l'instruction des Élèves des maîtrises des Cathédrales* publié en 1808 par Alexandre Choron, Jean-Baptiste Drocourt et Jean-Baptiste Dollé sont qualifiés de « maîtres de chapelle à Poitiers ». Il est même précisé que Drocourt exerce à la cathédrale Saint-Pierre, institution dont il dirigeait la musique à la fin de l'Ancien Régime. Toutefois, aucune église de Poitiers n'a bénéficié de la reconstitution d'une maîtrise<sup>20</sup> : la qualification peut être honorifique ou renvoyer à l'encadrement d'un autre type de corps de musique.
- 10 Drocourt est qualifié de « professeur de musique » sur son acte de décès<sup>21</sup>. L'enseignement qu'il a prodigué semble s'être effectué dans un cadre libéral. Dollé s'est écarté de son métier de musicien en devenant maître d'écriture<sup>22</sup>. Un certain Dollé apparaît justement comme instituteur à l'école Bousseau de Poitiers, entre 1820 et 1832<sup>23</sup>. Mais il s'agit très probablement de son frère Louis Marie. Ce dernier est qualifié d'« instituteur » sur l'acte de décès de leur mère en 1801, tandis que Jean-Baptiste est dit « maître de peinture<sup>24</sup> ». Est-ce simplement la curiosité personnelle qui est à l'origine de cette souscription au traité de Choron ? On imagine que Drocourt put s'inspirer de ce traité pour former ses élèves. Peut-être attendait-il aussi l'opportunité de retrouver son ancien poste. Son confrère a peut-être également donné des leçons de musique parallèlement à celles de peinture et d'écriture.
- 11 On peut assez bien esquisser le parcours de certains sous la Révolution, l'Empire et jusqu'à leur mort. Mais le devenir d'autres n'est connu que ponctuellement sous la Révolution ou l'Empire, sans que l'on sache s'ils ont continué de pratiquer le métier indiqué jusqu'à la fin de leur vie. Enfin, on ne connaît parfois que la situation finale de certains autres, à l'heure de leur décès. Le processus de reconversion des membres de l'échantillon morts bien après la chute de l'Empire ne peut être abordé avec grande précision. Il est donc plus difficile de se rendre compte de l'impact réel de la Révolution et du Concordat sur ces destins. C'est le cas, par exemple, de l'ancien joueur de basse Pierre Delaurière, que son acte de décès du 4 février 1835 désigne comme « professeur de musique<sup>25</sup> ».
- 12 En revanche, les suppositions sont permises concernant les musiciens décédés dans le courant de l'Empire. Il est fort probable qu'André Louis Dréan, décédé en 1805, ait adopté sa nouvelle carrière d'instituteur dans le courant de la Première République. Il en est de même de son ancien collègue, l'organiste Marie François Daguillon dit Favier. Il décède à Tours, où il vivait de leçons de musique, en 1810<sup>26</sup>. On peut supposer qu'il débuta cette activité dès son arrivée dans cette ville, vers 1798<sup>27</sup>. Il est donc impossible de suivre le devenir de l'ensemble de ces musiciens dans un cadre chronologique homogène. Pour autant, il est possible de dégager des tendances nettes qui sont révélatrices du cadre sociologique dans lequel ces hommes évoluent.

**Tableau 1. Étude statistique des dernières professions connues des musiciens d'Église de la Vienne de la « génération 1790 » (en nombre d'individus repérés)**

Musicien d'Église	Artisan Commerçant	Enseignement musical	Enseignement général	Armée	Propriétaire Rentier	Prêtre	Musicien	Artiste	Administration
9	7	5	5	3	3	2	2	1	1

Guillaume Avocat, 2017, Sources : AD Vienne, État civil, T<sup>3</sup> 1 à 3, L 241, V<sup>1</sup> 1-8, V<sup>1</sup> 2-4 ; AD Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Charente-Maritime, État civil.

- 13 Comme le montre le *Tableau 1*, la tendance majoritaire est à la permanence du champ d'activité musical<sup>28</sup>. Derrière le terme « musicien », qui concerne le serpent François Lecand et le basse-contre Michel René Levayer, se cachent beaucoup de possibilités, y compris celle de la dénomination honorifique<sup>29</sup>. Le devenir du basse-contre Jean Hourticolou est également indiqué par cette vague mention<sup>30</sup>, alors qu'il retrouve un poste à la cathédrale de Poitiers dès 1806<sup>31</sup>.
- 14 Il n'est guère étonnant que la deuxième tendance soit la reconversion dans les métiers de l'artisanat et du commerce. Dans la Vienne, comme cela est également observable sur tout le territoire national, les musiciens d'Église appartiennent à la petite bourgeoisie. De bonne instruction (voire très bonne pour certains), peu riches, mais pouvant tout de même bien subvenir à leurs besoins, les musiciens d'Église vivent généralement dans les quartiers populaires également fréquentés par les artisans et les petits commerçants. Les liens entre ces deux corps sociaux sont étroits, et il est fréquent de voir figurer des marchands, des tailleurs de pierres, des tailleurs d'habits, des menuisiers, des cordonniers ou encore des maréchaux ferrants parmi les signataires des actes de mariage ou de baptême des familles de musiciens. D'ailleurs, la moitié des musiciens de l'échantillon dont on connaît l'origine sociale est issue d'une famille d'artisans et de petits commerçants<sup>32</sup>. Cela n'est pas sans conséquence sur leur choix de reconversion.
- 15 Jean-François Gosse, ancien chantre à la collégiale Sainte-Croix de Loudun, devient tonnelier comme son père<sup>33</sup>. Il en est de même des anciens enfants de chœur de Notre-Dame de Châtellerault Pierre et Charles Pasquier, qui s'orientent vers la menuiserie<sup>34</sup>. Pierre semble même finir par trouver une nouvelle situation auprès du père de sa première épouse, comme marchand épicier, vers 1801, jusqu'à sa mort en 1815<sup>35</sup>.
- 16 Pour autant, le phénomène d'endogamie n'est pas systématique. L'artisanat est parfois l'occasion pour des enfants de chœur de mettre à profit l'enseignement général reçu en maîtrise pour s'émanciper. C'est le cas de François Poinot. Issu d'une famille de domestiques, il finit ses jours comme perruquier à La Rochelle<sup>36</sup>. Cela n'empêche pas Pierre Hilaire Bonnin, fils d'un procureur du présidial de Poitiers, de se diriger vers le métier de maréchal ferrant<sup>37</sup>. L'artisanat et l'artisanat d'art sont aussi des recours pour des musiciens adroits de leurs mains après la perte de leur principal emploi. Jean Hourticolou tient une boutique de poterie avant la reconstruction concordataire<sup>38</sup>.

## Des destins complexes mais révélateurs

- 17 Comme le démontre déjà le parcours de Jean Hourticolou, l'approche statistique fondée sur les dénominations professionnelles ne permet d'embrasser le phénomène des reconversions que de manière assez superficielle. Certains destins ouvrent la possibilité de dépasser les considérations générales. Par exemple, l'ancien chantre de Sainte-

Radegonde, Pierre Gânier, apparaît comme tailleur de pierres en 1811<sup>39</sup>. On ne sait quelles sont les origines de la reconversion de ce fils de vigneron. Quatre ans plus tard, c'est pourtant comme chantre qu'il apparaît sur l'acte de mariage de son fils<sup>40</sup>. Il en est de même au moment de son décès en 1829<sup>41</sup>. La récurrence de la mention de son exercice de chantre exclut l'hypothèse de la dénomination honorifique. Pourtant, il n'apparaît dans aucune liste nominative détaillant le bas-chœur de la cathédrale sous le Concordat. Il est donc très probable que Pierre Gânier ait participé gracieusement à la musique d'une ou plusieurs églises de la ville tout en gagnant sa vie par ailleurs<sup>42</sup>. En effet, plusieurs églises eurent recours à l'exercice gratuit de musiciens afin de retrouver un minimum la dignité des bas-chœurs d'Ancien Régime. Cela a notamment été observé à Orléans, au Mans, à Rouen et à Toulouse, selon des modalités propres à chacune de ces institutions<sup>43</sup>. Malheureusement, les sources permettant de confirmer cette hypothèse pour Poitiers manquent<sup>44</sup>.

- 18 L'enseignement général est également l'occasion pour ces musiciens de mettre à profit les connaissances acquises lors de leur formation d'enfants de chœur. Dès le mois de novembre 1790, Jean Hourticolou fait publier une requête qui semble être celle d'un de ses confrères en recherche d'un nouvel emploi : « Un particulier connu dans cette ville, non établi, & âgé de trente et quelques années [...] désireroit se fixer dans une petite ville qui eut besoin d'un maître d'Écriture & Arithmétique »<sup>45</sup>. Ce choix de carrière est une évidence pour des musiciens d'Église souvent liés au milieu de l'enseignement. Avant la Révolution, Louis Leroux et Félix Jolly enseignaient respectivement la musique vocale et la musique instrumentale à la pension Boissard, parallèlement à leur charge à la cathédrale de Poitiers<sup>46</sup>. Certes, il s'agissait de leçons de musique. Mais cela démontre bien l'ancrage de ces hommes dans un réseau professionnel bien plus vaste que celui des musiciens. Actuellement, aucune source connue n'évoque le devenir de ces deux hommes avant leur mort. Devenu propriétaire, Félix Jolly était certainement loin de ce type de préoccupation<sup>47</sup>. Quant à Louis Leroux, sa qualification d'« artiste » laisse entendre une activité artistique polyvalente<sup>48</sup>.
- 19 Rares étaient les musiciens poitevins à s'engager dans l'armée. La configuration du *Tableau n° 1* ne fait émerger que trois cas. En réalité, la carrière militaire a attiré deux autres musiciens qui finirent par se réorienter. Malgré la faiblesse numérique, on observe une certaine diversité de parcours. L'engagement dans l'armée n'est pas un phénomène générationnel. Il attire autant les jeunes gens, comme les enfants de chœur Joseph Houdry et Philippe René Girault, que des hommes d'âge mûr, comme Nicolas Lorry, Jean Alexandre et Pierre Beaumont. Ce dernier était déjà âgé de 45 ans à son entrée dans l'armée. Il est délicat de démêler les motivations qui poussent ces musiciens à s'engager entre le sentiment de danger, de devoir patriotique, la volonté de faire valoir son savoir-faire musical ou encore de procurer un revenu supplémentaire à sa famille. Que se cache-t-il réellement derrière les paroles patriotes de Nicolas Lorry souhaitant « voler à la défense de notre mère commune<sup>49</sup> » ?
- 20 Son confrère Jean Alexandre est devenu une figure relativement importante de la Révolution<sup>50</sup>. Entre 1790 et 1793, il semble mener une double activité de président de la section révolutionnaire du Luxembourg à Paris et de chantre à l'église Saint-Sulpice. Son départ pour l'armée de Lyon semble être précipité par la fermeture des églises, et surtout par sa volonté de fuir sa mauvaise réputation après avoir été accusé d'avoir participé aux massacres de septembre 1792. Il devient un cadre important de l'armée de l'Ouest en

exerçant comme commissaire des guerres à Bourges. Ami des frères Montgolfier, il met au point un système de distribution de billets de propagande révolutionnaire<sup>51</sup>.

- 21 Le Marquis de Roux indique que M<sup>gr</sup> d'Aviau du Bois-de-Sanzay, ancien chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand, devenu archevêque de Poitiers puis archevêque de Bordeaux, aurait appuyé la candidature de Jean Alexandre au bas-chœur de la cathédrale de cette ville après la signature du Concordat :

« M<sup>gr</sup> d'Aviau du Bois-de-Sanzay, ancien chanoine de Saint-Hilaire et qui avait connu Jean Alexandre, fut si bien persuadé de son innocence [concernant les massacres de septembre 1792] qu'il le nomma, après le Concordat, chantre de son église métropolitaine.<sup>52</sup> »

- 22 Sous l'Ancien Régime l'archevêque n'était en rien concerné par la nomination des chantres et rien n'indique que cette situation change sous le Concordat. Cependant, l'urgence de reconstruction au lendemain de la signature du Concordat conduisit probablement à certaines prises de liberté vis-à-vis des habitudes de recrutement. Si la nomination n'a pas été directe, elle put tout de même recevoir un appui que le chapitre cathédral aurait eu du mal à contourner. Nous pouvons effectivement douter que ces anciens collègues de Saint-Hilaire se soient retrouvés dans le même diocèse par une simple coïncidence. Rien n'indique que Jean Alexandre se soit déplacé à Bordeaux dans cette unique perspective, mais cela est très probable. Il est encore à Poitiers en l'an VII [1798-1799], où il prête de nouveau serment à la République<sup>53</sup>. Ces informations restent à vérifier, notamment par l'étude de la série V des archives départementales de la Gironde. Mais sa présence parmi les desservants de l'église métropolitaine de Bordeaux concorde avec les dires de Louis Figuier. Ce dernier affirme que l'ancien chantre aurait vainement proposé ses services d'ingénieur en tentant de faire construire un système d'épuration de l'eau de la Gironde au début du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 23 Cet épisode nous rappelle également que, derrière les actions menées et les prises de position publiques, se cache une réalité humaine et intellectuelle plus complexe que la simple opposition binaire. De prime abord, rien ne semble relier le chef de section révolutionnaire et commissaire des guerres à l'archevêque réfractaire à la Révolution, à la Constitution civile du clergé, à la philosophie des Lumières et qui fut déclaré ennemi de la Constitution de l'an III<sup>54</sup>. On ne sait presque rien de l'idéologie profonde de Jean Alexandre, si ce n'est qu'il était en accord avec les nouvelles idées de son temps. De plus, on ne sait pas à quel point sa réputation de septembriseur fut prise au sérieux. Toujours est-il que Jean Alexandre réintègre efficacement le circuit professionnel des musiciens d'Église et finit ses jours en poste à la cathédrale d'Angoulême<sup>55</sup>.
- 24 Philippe-René Girault suit une trajectoire assez similaire, quoique plus modeste. Il délaisse le métier de tailleur de pierre, auquel il se formait auprès de son père, pour s'engager comme soldat-musicien en 1791<sup>56</sup>. Dans ses mémoires, que l'historienne Françoise Michaud-Fréjaville qualifie de « témoignage dépassionné d'un honnête homme <sup>57</sup> », il offre un récit subjectif sur la vie dans les campagnes de la Révolution et de l'Empire, très précieux pour l'historien. En 1801, il profite d'un congé pour tenter vainement de s'établir comme musicien à Poitiers, probablement motivé par la perspective de réouverture des églises. Ne trouvant que des engagements ponctuels dans les bals et spectacles, il est contraint de regagner l'armée jusqu'à ce qu'une place se libère à la cathédrale en 1811. Il écrit alors : « Le lendemain je fus reçu comme maître de chorale à la cathédrale de Poitiers. » C'est pourtant comme second serpent qu'il apparaît la même année dans les états nominatifs du bas-chœur<sup>58</sup>. Que signifie alors le terme de « maître de



choral » ? On imagine mal un musicien manier un instrument aussi imposant que le serpent tout en battant la mesure pour diriger ses confrères. Mais il est possible qu'il ait été chargé de les faire répéter. Cela pourrait expliquer les 100 F supplémentaires qu'il touche par rapport au premier serpent, pour le premier trimestre 1814. Pourtant, les deux serpents touchent la même somme pour l'année 1811 (cf. Tableau 3 *infra*). De plus, dans le cadre délétère d'un bas-chœur de cathédrale composé seulement de trois chantres, deux serpents et un organiste, il est possible que l'ensemble des musiciens se soit synchronisé autour des serpents.

## La reconstruction concordataire à la cathédrale de Poitiers

- 25 Les musiciens de la Vienne sont assez sédentaires. Ne connaissant pas réellement leur niveau de vie sous l'Empire, nous ne pouvons conclure que la Vienne leur offrait de bonnes perspectives de reconversion. Il semble néanmoins que ces musiciens n'en aient pas trouvé de meilleures ailleurs, si tant est qu'ils aient cherché. Presque tous restent dans leur ville de Poitiers, Loudun ou Châtellerauld. Parfois, ils font le déplacement dans des petites communes alentour, comme Béruges ou Vouillé. Si l'on ne tient pas compte des militaires qui s'éloignent de leur territoire par la force des choses, seuls cinq musiciens de l'échantillon quittent la Vienne. Leur éloignement, tout à fait relatif, se cantonne au Centre-Ouest, dans les départements d'Indre-et-Loire, de Charente-Maritime, de Gironde et de Vendée.
- 26 Ce phénomène de relative sédentarité des musiciens d'Église du Centre-Ouest a déjà été observé bien avant la Révolution<sup>59</sup>. Nous pouvons l'expliquer par le simple fait de la proximité des territoires et de la facilité d'accès que permet le réseau routier du Centre-Ouest. Cependant, peut-être rend-t-il compte également d'une réalité socioprofessionnelle propre au milieu des musiciens d'Église, dont les modalités restent encore à éclairer.
- 27 Il est très délicat d'évoquer la question de l'attractivité d'un territoire dans ce contexte. En revanche, les archives permettent de dessiner assez bien les contours de la reconstruction des bas-chœurs sous le Concordat et de réfléchir aux perspectives offertes pour les musiciens d'Église désireux de reprendre leur ancienne activité.
- 28 Comme pour toutes les cathédrales de France, la reconstruction de la musique de celle de Poitiers a été balbutiante. Les premiers états de musiciens datent de 1806, peu avant la réforme de 1807. Il est pourtant fort probable qu'il y ait eu de la musique dès le début du Concordat. C'était le cas à Notre-Dame de Paris. Bien que les actes capitulaires ne fassent mention de musique qu'à partir de la réforme, année également à laquelle Pierre Desvignes est reçu en titre, on sait pourtant que la musique de ce compositeur faisait déjà résonner les murs de Notre-Dame pour la fête de l'Assomption de 1802 et pour les réjouissances publiques du Consulat et du début de l'Empire<sup>60</sup>.
- 29 Mais le cas de Notre-Dame de Paris est exceptionnel. À Saint-Pierre de Poitiers, le conseil de fabrique et les conseils généraux de la Vienne et des Deux-Sèvres sont en constantes négociations, dans un contexte économique défavorable. L'évêque ou les vicaires, chargés de valider et de transmettre les budgets prévisionnels de la fabrique, font parfois office d'arbitres :

« La fabrique fait une demande considérable parce qu'elle sait mieux que nous combien les besoins sont pressants. Mais, comme nous connaissons les charges des départements et la modestie de leurs ressources, nous nous décidons à réduire la demande de 28 249 f. à 14 000 f., persuadés qu'avec ce secours annuel, la fabrique pourrait se procurer peu à peu les objets qui lui manquent. Nous n'admettons pas le principe que pour obtenir peu il faut demander beaucoup. Une demande modérée doit inspirer plus de confiance et être mieux accueillie.<sup>61</sup> »

- 30 Les deux dernières phrases de cet extrait illustrent parfaitement la tension permanente dans ces échanges. La somme demandée au départ comprend un arriéré de paiement de l'allocation de 1811 (12 000 francs), en plus de celle pour 1812. Les vicaires ayant déjà, d'eux-mêmes, coupé le poste de dépenses de la maîtrise (5 600 francs), une suppression nette de cette dette aurait amené la nouvelle allocation à un peu plus de 11 000 francs. La demande de 14 000 francs sonne donc comme une tentative de compromis, alors que la fabrique dut déjà supporter de ne recevoir que 3 000 francs d'allocation en 1810. En apparence, les vicaires semblent se montrer sévères envers le conseil de fabrique. Mais, au-delà des formules diplomatiques, l'étude des chiffres montre qu'ils plaident plutôt en sa faveur, quoiqu'en réfrénant quelque peu ses élans procéduriers.
- 31 Il semble que la question de la refonte d'une maîtrise demeure, mais n'aboutisse pas. Les sources manquent et ne permettent que d'esquisser brièvement les contours de ce débat. Dans deux budgets prévisionnels, malheureusement non datés, la fabrique évoque l'entretien d'enfants de chœur. Elle propose une somme de 4 000 francs<sup>62</sup> dans l'un et 3 000 francs<sup>63</sup> dans l'autre. Dans le cadre de la reconstruction concordataire, le chapitre n'eut de cesse de demander le rétablissement d'une maîtrise. Il récidive en 1816. Cependant, les conseils généraux lui répondent que bien que « l'établissement d'une maîtrise [soit] du plus grand intérêt », ils prévoient de « renvoyer la création à l'année prochaine ». Pour autant, rien ne change, au moins jusqu'en 1831<sup>64</sup>.

Tableau 2. Chronologie du bas-chœur de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, 1790-1820

DEMANDE AU DEBUT DU CONCORDAT <sup>65</sup>	1790	1811	1820
8 chantres	5 chantres	3 chantres	5 chantres
2 serpents	2 serpents/bassons	2 serpents	2 serpents
1 organiste	1 organiste	1 organiste	1 organiste
1 basson	1 joueur de basse		
1 maître de musique	1 maître de musique		
8 enfants de chœur	7 enfants de chœur		

Guillaume Avocat, 2017. Sources : AD Vienne, V<sup>1</sup> 3-6<sup>65</sup>. Divers états de paiement des musiciens de la cathédrale, 1806-1820 ; *Base de données MUSÉFREM* pour l'année 1790.

- 32 Nous comprenons mieux le décalage entre les désirs de la fabrique et la réalité des états de dépenses que synthétise le *Tableau 2*. Le décalage entre la demande faite au début du Concordat et ce que l'on connaît du bas-chœur de la cathédrale en 1790 est édifiant. Est-ce la manifestation d'un idéal que le conseil de fabrique se permet de demander comme représentant de la seule musique d'Église de la ville ? Ou est-ce plutôt la représentation d'une réalité de pratique dont une partie aurait échappé à l'enquête MUSÉFREM ?
- 33 Il n'est pas impossible que trois chantres et un enfant de chœur ne se soient pas manifestés auprès des autorités départementales après la fermeture de l'église. Les statistiques auraient alors été faussées par l'absence de quelques demandes de pension et

par les états d'une musique déjà incomplète pour les exercices de 1791<sup>66</sup>. Si cette dernière hypothèse est juste, le bas-chœur de Saint-Pierre n'aura alors jamais retrouvé son prestige d'Ancien Régime. Bien que le nombre de musiciens desservants en 1820 atteigne celui du début de la Révolution, la musique reste nettement diminuée du fait de l'absence d'enfants de chœur.

Tableau 3. Le salaire des musiciens de bas-chœur de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, 1790-1814

NOM	POSTE	HEBDOMADAIRE 1790	ANNUEL 1790	ANNUEL 1809	ANNUEL 1811	1 <sup>er</sup> SEMESTRE 1814	COMPLEMENT 1814 ET 1815
Caussin	taille	11 lt.	[572 lt.]	600 f.	600 f.	300 f.	90 f.
Hourticolou	basse	12 lt.	[624 lt.]	600 f.	600 f.	300 f.	90 f.
Lemoine	basse	11 lt.	[572 lt.]	600 f.	600 f.	300 f.	90 f.
Véron	organiste	n.d.	500 lt.	500 f.	500 f.	n.d.	n.d.
Deschamps	1 <sup>er</sup> serpent	n.d.	n.d.	460 f.	460 f.	200 f.	375 f.
Gessert	2 <sup>e</sup> serpent			400 f.			
Girault	2 <sup>e</sup> serpent	EC <sup>67</sup>	EC		460 f.	300 f.	90 f.

Guillaume Avocat, 2017. Sources : AD Vienne, V<sup>1</sup> 3-6, Base de données MUSÉFREM pour l'année 1790.

- 34 Le nouveau bas-chœur est presque intégralement composé d'anciens musiciens de la cathédrale : Jean Caussin, Jean-Baptiste Lemoine, François Véron et Luc Deschamps (cf. Tableau 3). Jean Hourticolou était à Saint-Hilaire et Philippe René Girault à Sainte-Radegonde. En revanche, Gessert n'est pas référencé par MUSÉFREM. S'agit-il d'un ancien musicien ou enfant de chœur non-pensionné, ou d'un nouvel arrivant à Poitiers ? Nous pouvons nous poser la même question à propos d'un certain Gonzalez, également non référencé, qui apparaît ponctuellement parmi les chantres en 1812 et que l'on ne retrouve plus à partir de 1814.
- 35 L'anonymisation des états de paiement coïncide avec l'arrivée de deux nouveaux chantres qui, de fait, ne peuvent être identifiés. S'agit-t-il de Jacques Roy et Pierre Gânier évoqués précédemment ? Ce n'est pas impossible, mais ils étaient déjà mentionnés comme chantres dans les actes d'état civil alors que les états de paiement étaient encore nominatifs. Rien n'interfère avec l'hypothèse de leur intégration au bas-chœur de Saint-Pierre après 1819. Mais cela ne lève pas le voile de leur mystérieux exercice de chantre sous l'Empire. Enfin, aucun de ces états de dépenses ne mentionne un maître de chapelle. Cela confirme que Jean-Baptiste Drocourt n'a pas retrouvé de poste à Saint-Pierre après le Concordat.
- 36 Si le métier de musicien d'Église est beaucoup moins accessible il reste un assez bon moyen de subsistance pour ceux qui ont la chance de trouver un poste. La normalisation des revenus a été conduite de manière à coïncider avec les salaires de 1790 (cf. Tableau 3). À ces traitements numériques s'ajoutaient les cachets touchés à l'occasion de célébrations extraordinaires et des règlements en nature (céréales et vin). Dépendants du système des autorités civiles, les musiciens ne touchent plus de revenus en nature sous le Concordat. En revanche, la recrudescence des célébrations impériales n'est pas sans conséquence. En effet, les musiciens de la cathédrale de Poitiers touchent 60 francs de complément seulement pour le premier semestre de 1806.

## Conclusion

- 37 Comprendre avec précision tous les ressorts de la reconversion des musiciens d'Église de la Vienne relève de l'utopie. Rester sur une telle ligne épistémologique conduirait à un travail très chronophage, peu rentable et aux résultats parfois discutables. Bien qu'il soit impossible de réunir un corpus homogène en contrepoint des actes d'état civil, quelques tendances se révèlent. Les reconversions professionnelles des musiciens d'Église de Poitiers sont dans le prolongement de leurs conditions sociales de la fin de l'Ancien Régime. Outre la permanence musicale dans la musique d'Église, la musique profane et/ou comme professeur de musique, les musiciens d'Église de la Vienne trouvèrent un abri bien commode dans les corps de métier représentatifs de leur classe sociale (enseignement général, artisanat, commerce).
- 38 Plus que de révéler des natures de reconversions et leurs causes sociales et économiques, ce travail a permis surtout de mettre au jour quelques difficultés inhérentes à ce type de recherche. Des imprécisions terminologiques aux incohérences révélées par le recoupement des sources, tant de pièges parsèment les actes d'état civil ! Les traces conservées permettent aussi de s'interroger sur celles que nous n'avons pas. Les corps de métiers, comme ceux du commerce, de l'agriculture et de l'artisanat, ne peuvent pas être suivis comme ceux de l'armée, de l'enseignement ou de la musique d'Église. Ainsi, nous pouvons nous demander à quel point cette réalité archivistique ne fausse pas notre compréhension du phénomène de reconversion. Et qu'en est-il de cette part invisible d'hommes et de femmes qui, peut-être, ne retrouvèrent jamais de situation stable ? Outre les demandes de pension rédigées en 1790, dont il n'est pas toujours aisé de tirer le vrai derrière les phrases larmoyantes, il n'est pas conservé de source qui permettrait de comptabiliser de manière satisfaisante le nombre de miséreux parmi ces hommes et ces femmes. La reconstruction concordataire est balbutiante et rend le métier de musiciens d'Église presque inaccessible dans la Vienne, au moins jusqu'à la Monarchie de Juillet.
- 39 Ces deux phénomènes liés – la reconversion professionnelle des musiciens d'Église et les conditions de pratique de ce métier sous le Concordat – ne peuvent être réellement compris que par des études localisées. Ainsi, les tendances révélées ici pour la Vienne auraient d'autant plus d'intérêt si elles étaient mises en perspective avec des travaux identiques sur les autres départements. Une recherche systématique permettrait de dessiner des contours plus précis d'une réalité historique que nous ne connaissons que superficiellement pour les diocèses de province. Derrière les généralités se cachent certainement des éléments indispensables pour l'étude de l'histoire de la musique religieuse française au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

## NOTES

1. Que soient remerciés toutes les chercheuses et tous les chercheurs du groupe M USÉFREM (Musiques d'Église en France à l'Époque Moderne) et notamment celles et ceux

qui ont contribué à réunir les données traitées dans le présent article : François Caillou, Bernard Dompnier, Sylvie Granger, Jean-François "Maxou" Heintzen, Isabelle Langlois, Bastien Mailhot et Christophe Maillard.

2. Michel Vovelle, « La politique religieuse de la Révolution française », dans Jacques Le Goff et René Rémond, *Histoire de la France religieuse*, vol. 3, *Du roi Très-Chrétien à la laïcité républicaine, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1991 [rééd. 2001], p. 65-94 ; du même auteur, *Religion et Révolution. La déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, 1976.

3. *Ibid.*

4. Philippe Bourdin, « Les musiciens d'Église dans la nation révolutionnaire », *Revue de musicologie*, 94/2, 2008, p. 559-573.

5. Michel Le Moël, « La situation des musiciens d'Église en France à la veille de la Révolution », *Recherche sur la musique française classique*, XV, 1975, p. 191-243.

6. Michelle Biget, « De Paris à Rouen : l'exercice du métier de musicien », dans Jean-Rémy Julien et Jean-Claude Klein (dir.), *Orphée Phrygien. Les musiques de la Révolution*, Paris, Éditions du May, 1989, p. 61-74 Georges Escoffier, *La Condition sociale des musiciens en province au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers l'exemple du Puy-en-Velay*, thèse de doctorat, École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, 1996 ; Sylvie Granger, *Les Musiciens dans la ville, 1600-1850*, Paris, Belin, 2002.

7. Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Éditions du Cerf, 1989.

8. Philippe Sagnac, « Étude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 8, 1906, p. 97-115.

9. À l'heure actuelle, la base de données présente vingt-six départements, dont celui de la Vienne, qui sont publiés sous la forme d'une synthèse historique et de fiches biographiques. Pour la Vienne, voir Guillaume Avocat, « Musiques et musiciens dans la Vienne autour de 1790 », *MUSÉFREM, Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, consultée le 29 avril 2018, <http://philidor.cmbv.fr/musefrem/vienne/>. Ces données servirent de base documentaire à plusieurs études historiques : Bernard Dompnier (dir.), *Louis Charles Grénon. Un musicien d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal [PUBP], 2005 ; B. Dompnier (dir.), *Musiciens d'Église en Révolution. Portrait et devenir d'un groupe professionnel*, *Revue de musicologie*, 94/2, 2008 ; B. Dompnier (dir.), *Les Bas-chœurs d'Auvergne et du Velay. Le métier de musiciens d'Église aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2010.

10. S. Granger, *Les Musiciens dans la ville [...]*, p. 66-84 ; S. Granger, « Après la Révolution : que sont les organistes de 1790 devenus ? », *L'Orgue francophone*, 53, juillet 2016, actes du colloque *L'Orgue en France autour de la Révolution*, p. 33-42.

11. Benoît Michel, « Les maîtrises et chapelles toulousaines de la Révolution au Concordat », *Revue de musicologie*, 94/2, 2008, p. 531-557 ; Jean-Marcel Buvron, « De l'Ancien-Régime au Concordat : les mutations du chœur de musique de la cathédrale du Mans sous la direction de François Marc », *Revue de musicologie*, 94/2, 2008, p. 481-512.

12. Cyril Triolaire, « Les musiciens d'Église à la fête et au théâtre, entre Révolution et Empire », *Revue de musicologie*, 94/2, 2008, p. 459-480.

13. B. Dompnier, « Étienne-Bonaventure Laurier, haute-contre, serpentiste et compositeur. Itinéraire d'un musicien d'Église », *Revue de musicologie*, 94/2, 2008, p. 387-401 ; Françoise Talvard, « Être musicien pendant la Révolution : Jacques Foncés (1744-1813), maître de musique de la cathédrale d'Albi », *Revue de musicologie*, 94/2, 2008, p. 513-530.

14. Ph. Bourdin, « Les musiciens d'Église [...] ».

15. Claude Langlois, Timothy J. A. Le Goff, « Les vaincus de la Révolution. Jalons pour une sociologie des prêtres mariés », dans Albert Mathiez et Georges Lefebvre (dir.), *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution française*, Actes du colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1974, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 281-312.
16. Guillaume Avocat, « Musiques et musiciens dans la Vienne autour de 1790 », *art. cit.*, consulté le 29 avril 2018, <http://philidor.cmbv.fr/musefrem/vienne/>
17. A.D. Vienne, T<sup>3</sup> 1-2, Enseignement, Instruction primaire, an IX-1819.
18. Pour André-Louis Dréan voir A.D. Vienne, État civil en ligne, Châtelleraut, décès an XIII [1805], vue 75/101. Pour René Antoine Richard voir A.D. Maine-et-Loire, État civil en ligne, Saumur, mariages 1809-1811, vue 91/125.
19. A.D. Vienne, État civil en ligne, Béruges, naissances et mariages 1823-1832, vues 89-90/111.
20. A.D. Vienne, V<sup>1</sup> 1-8, Cultes, Dépenses, traitements et pensions, an VIII-1831.
21. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1844, vue 61/158.
22. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1852, vues 106-107/162.
23. A.D. Vienne, T<sup>3</sup> 3, Enseignement, instruction primaire, 1820-1832.
24. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1801, vue 37/145.
25. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1835, vue 14/147. Jean-Baptiste Drocourt est également dans ce cas-là, si l'on ne tient pas compte de l'information erronée fournie par le traité de Choron. On peut aussi évoquer l'ancien joueur de basse Félix Thadée Jolly dont l'acte de décès de 1827 indique qu'il était devenu « propriétaire » (A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1827, vues 51-52/136).
26. A.D. Indre-et-Loire, État civil en ligne, Tours, décès 1810, vue 140/196.
27. A.D. Vienne, L 241, Administration et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800), Séquestres des biens, traitements et pensions des clergés séculier et régulier, canton de Châtelleraut, 1792-an VIII.
28. Le total des relevés, s'élevant à 38 pour 36 personnes, s'explique par la double activité de deux de ces musiciens. Jean Alexandre est à la fois artisan et musicien d'Église tandis que Henry Étienne Houdry est propriétaire et maître d'écriture.
29. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1808, vue 66/136 (François Lecand), et décès an XIII, vues 65-66/130 (Michel René Levayer).
30. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1830, vue 135/152.
31. A.D. Vienne, V<sup>1</sup> 2-4, Cultes, Dépenses, traitements et pensions, 1807-1813. Les sous-séries V<sup>1</sup> 2-4 (1807-1813) contiennent notamment des états de paiement nominatifs des membres du bas-chœur de la cathédrale de Poitiers. Dans les sous-séries V<sup>1</sup> 5-8 (1814-1831), les quelques états conservés ne sont plus nominatifs à partir de l'année 1819.
32. On connaît l'origine sociale de 21 des 36 musiciens composant notre échantillon. Ils se répartissent comme suit : 11 fils d'artisans et petits commerçants, 5 fils de musiciens, 3 fils d'administrateurs et 2 fils de domestiques.
33. A.D. Vienne, État civil en ligne, Loudun, décès ans X-XII, vue 105/133.
34. A.D. Vienne, État civil en ligne, Châtelleraut, mariages an IX, vues 49-50/79 (Pierre Pasquier), et mariages an VI, vues 28-29/119 (Charles Pasquier).
35. A.D. Vienne, État civil en ligne, Châtelleraut, naissances an XIV, vue 60/119, et décès 1815, vue 37/53.
36. A.D. Charente Maritime, État civil en ligne, La Rochelle, collection du greffe, mariages 1809, vue 65/78, et décès 1845, vue 47/119.
37. A.D. Vienne, État civil en ligne, Vouillé, mariages 1802-1812, vue 80/85, et Jaunay-Clan, décès 1833-1842, vue 87/91.

38. A.D. Vienne, L 226. Municipalité de Poitiers au directoire du département de la Vienne, 14 novembre 1791.
39. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, mariages 1811, vue 12/96.
40. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, mariages 1815, vues 85-86/159.
41. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1829, vue 15/161.
42. La double activité était déjà pratiquée par les musiciens d'Église d'Ancien Régime, à ceci près que leurs vacations musicales étaient rémunérées. Jacques Pasquier a occupé sa place de chantre de Notre-Dame de Châtellerault à mi-temps pendant une dizaine d'années (A.D. Vienne, État civil en ligne, Châtellerault, paroisse Saint-Jacques, baptêmes et mariages 1765-1770, vue 3/99). Il partageait sa charge au bas-chœur avec son activité de menuisier avant d'être reçu en titre en 1774 (A.D. Vienne, L 241, Séquestre des biens, traitements et pensions des clergés séculier et régulier, canton de Châtellerault, 1792-an VIII).
43. B. Michel, « Les maîtrises et chapelles [...] », art. cit. ; S. Granger, *Les Musiciens dans la ville [...]*, p. 74. On peut émettre la même hypothèse à propos de Jacques Roy dont l'acte de décès, datant de 1812, indique qu'il était chantre à Sainte-Radegonde (A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1812, vue 54/122). Aucun musicien n'était rémunéré pour cette église. S'agissant de son ancien poste avant la Révolution, l'hypothèse de la mention honorifique est également très probable.
44. L'examen des archives historiques du diocèse de Poitiers est resté infructueux. Très peu de choses concernant notre période sont conservées dans les séries Q et P.
45. *Journal du Poitou*, 22 novembre 1790.
46. *Affiches du Poitou*, 8 avril 1784.
47. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1827, vues 51-52/136.
48. A.D. Vienne, État civil en ligne, Poitiers, décès 1808, vue 111/136.
49. A.D. Vienne, L 234, Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, dossier de Nicolas Lorry.
50. Marie de Roux, *Histoire religieuse de la Révolution à Poitiers et dans la Vienne*, Lyon, Larchandet, 1952. Il est important de rester prudent quant aux informations contenues dans cet ouvrage à forte dimension hagiographique. Il y demeure quelques zones d'ombre et quelques incohérences sur le parcours de Jean Alexandre, qui n'ont pas été éclairées par les sources primaires. Je me suis contenté d'en tracer, à grands traits, les principaux épisodes.
51. Louis Figuier, *Les Merveilles de la science*, t. 2 sur 6, 1867-1891, p. 93-98. Il s'agit d'un aérostat pourvu d'une galerie avec un système automatisé commandant son ouverture et sa fermeture. L'histoire de la science retient Jean Alexandre surtout pour ses travaux dans le domaine de l'électricité. Il est reconnu comme l'un des précurseurs du télégraphe à cadran.
52. M. de Roux, *Histoire religieuse de la Révolution [...]*, p. 44-46.
53. A.D. Vienne, L 257, Serments de religieux à la République, 1792-an VIII, canton de Poitiers.
54. Abbé Jean Paul François Marie Lyonnet, *Histoire de M<sup>gr</sup> d'Aviau du Bois-de-Sanzay, successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux*, 2 vol., Lyon, J.-B. Pélagaud et C<sup>ie</sup>, et Paris, Jacques Lecoffre et C<sup>ie</sup>, 1847.
55. A.M. Angoulême, État civil en ligne, décès 1831, vue 97/132.
56. Philippe-René Girault, *Mes campagnes sous la Révolution et l'Empire*, La Rochelle, Siret, 1884, [rééd. Paris : Le Sycomore, 1983].
57. *Dix-huitième siècle*, 16/1, 1984, p. 444.
58. A.D. Vienne, V<sup>14</sup>, Cultes, Dépenses, Traitements et pensions, 1810-1813.

59. S. Granger, « Tours et détours des musiciens d'Église dans la France du Centre-Ouest aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans B. Dompnier (dir.), *Maîtrises et chapelles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Des institutions musicales au service de Dieu*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2003, p. 291-314 ; G. Avocat, « Musiques et musiciens dans la Vienne [...] ».
60. Jean Mongrédien, *La Musique en France des Lumières au Romantisme, 1789-1830*, Paris, Flammarion, 1986.
61. A.D. Vienne, V<sup>1</sup> 5 *Titres et dépenses de la fabrique pour le service de 1812*, 11 août 1811.
62. A.D. Vienne, V<sup>1</sup> 4, *État pour aperçu des dépenses annuelles qu'exigent la décence du culte dans l'église cathédrale de Poitiers et l'établissement d'une musique suivant le vœu du Gouvernement*, s.d.
63. A.D. Vienne, V<sup>1</sup> 4, *État des dépenses annuelles qu'exigent les besoins et la décence du culte dans l'église cathédrale de Poitiers*, s.d.
64. A.D. Vienne, V<sup>1</sup> 5, *Fonds dont l'allocation sera sollicitée pour le service de 1816*, [ca 1815].
65. Pour le Concordat, A.D. Vienne, V<sup>1</sup> 4, *État pour aperçu des dépenses annuelles qu'exigent la décence du culte dans l'église cathédrale de Poitiers et l'établissement d'une musique suivant le vœu du Gouvernement*, s.d.
66. A.D. Vienne, L 226, *État des sommes dont il sera délivré ordonnance aux musiciens des chapitres de Poitiers pour leurs honoraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1791, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars de la dite année*, 4 mars 1791.
- 

## RÉSUMÉS

Plusieurs études ont mis au jour les conditions qui permirent à certains musiciens d'Église français de continuer à exercer leur art après la fermeture des derniers lieux de culte, en 1793. Mais, qu'en est-il de celles et ceux qui durent se reconvertir ? Dans la suite des travaux déjà menés sur la Vienne par le groupe MUSÉFREM, nous tentons de dégager les principales lignes de force qui semblent régir les reconversions professionnelles des anciens musiciens d'Église, ainsi que les conditions de la reconstruction concordataire dans ce département. Fondé principalement sur une étude croisée entre les registres d'état civil et les documents administratifs, cet article engage une première réflexion systématique sur cette question dans le cadre d'une localité et d'un échantillon d'individus spécifiquement déterminés.

Several studies have investigated the conditions that enabled some French church musicians to continue their profession after the last churches were closed in 1793. But what happened to those musicians who were forced to change professions? Based on the latest findings of the research laboratory *Musiciens d'Église en France à l'époque moderne* (Muséfrem), this article reveals the forces at work in regulating church musician career changes and examines the Concordat reconstruction programs, focusing on the Vienne department. A dual analysis of civil registries and administrative documents allows for the first systematic study of a clearly defined locality and sampling of individuals.



## INDEX

**Index géographique** : France, Vienne (département)

**Keywords** : social history, church music, Concordat, socio-professional redeployment, Western France, Vienne department, French Revolution, 18th century, 19th century

**Mots-clés** : histoire sociale, musique d'Église, Concordat, reconversions professionnelles

**Index chronologique** : Révolution française, XVIIIe siècle, XIXe siècle

## AUTEUR

**GUILLAUME AVOCAT**

Doctorant en musicologie

CRIHAM / Université de Poitiers